

Statuts et Reglement du COJEP

Écrit par Dr Koné Noumouké

Samedi, 30 Juin 2012 22:02 - Mis à jour Jeudi, 08 Novembre 2012 10:26

Suite à l'assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le Samedi 16 avril 2011 à l'école nationale de des ingénieurs (ENI), un bureau de 17 membres a été mis en place conformément aux textes de l'association.

La composition du bureau est la suivante :

- 1- Président : Docteur Mamadou Ouane

- 2- Vice président : Docteur Amadou Sékou Traoré

- 3- Secrétaire administratif : Docteur Mariame Traoré Mapi

- 4- Secrétaire administratif adjoint : Docteur Abdoulaye Tapily

- 5- Secrétaire à l'information : Docteur Sétie Coulibaly

- 6- Secrétaire à l'information adjoint : Docteur Sanoussi Koné

- 7- Secrétaire à l'organisation : Docteur Makan Koné

- 8- Secrétaire à l'organisation adjoint 1 : Docteur Sékou Kéita

- 9- Secrétaire à l'organisation adjoint 2 : Docteur Ely Sidibé

Statuts et Reglement du COJEP

Écrit par Dr Koné Noumouké

Samedi, 30 Juin 2012 22:02 - Mis à jour Jeudi, 08 Novembre 2012 10:26

10- Trésorier général : Docteur Lamine Labass Keita

11- Trésorier général adjoint : Docteur Aminata Ousmane Traore

12- Secrétaire aux relations extérieures : Docteur Aliou Touré

13-Secrétaire aux activités pédagogiques et culturelles : Docteur Souhel Moulaye Haidra

14- Secrétaire aux activités pédagogique et culturelle adjoint: Docteur Antoine Dara

15- Secrétaire à la promotion féminine : Docteur Joseph Kodio

16- Commissaire aux comptes : Docteur Jacob Dara

17- Secrétaire aux conflits : Docteur Mohamed Dembéle.

Le président Dr Ouane Mamadou